

Sortie au TGI de Nanterre

Muriel Karpelès, avocate de la Réserve Citoyenne, est venue en classe le vendredi 24 janvier présenter le système judiciaire à la classe à l'aide d'un diaporama très complet.

Le jeudi 04 février après-midi, la classe s'est rendue au Tribunal de Nanterre pour assister à des audiences en chambre correctionnelle en compagnie de Muriel.

Nous étions répartis en deux groupes : un groupe de 14 élèves était avec le professeur de français, et un groupe de 15 élèves avec Muriel et une mère d'élève elle-même juriste. Après presque une heure de marche, nous sommes arrivés à 13h15 pour le début des audiences à 13h30.

Le premier groupe a assisté à six audiences très variées : menaces après un vol de scooter, maltraitance d'un enfant, attouchements sexuels, vol de bijoux par un SDF, injures à agents de la police. Nous avons trouvé la Procureur de la République très stricte, et avons été étonnés que le juge reproche au père violent d'être un « parent incompétent », qui devrait avoir honte de se déchirer ainsi avec la mère de son enfant. De plus, cet homme n'avait pas d'avocat et se défendait dans un français approximatif ; il coupait tellement la parole au juge et au procureur que les agents de police l'ont sorti de la salle ; en revenant dans la salle, il s'est excusé auprès des élèves en glissant un « pardon » à son passage devant les bancs de l'assistance. Cette audience nous a particulièrement marqués puisque nous écrivons en français les plaidoiries du procès de Folcoche, la mère maltraitante du roman « Vipère au Poing » d'Hervé Bazin. En revanche, aucun avocat n'a été très convaincant, sauf peut-être celui de l'homme qui était accusé d'avoir volé des bijoux : il dit qu'on l'accuse sans preuve puisqu'aucun bijou volé n'a été retrouvé au squat du SDF, et qu'il a subi un interrogatoire déloyal par la police.

Le deuxième groupe a assisté à deux audiences beaucoup plus longues : une affaire de proxénétisme aggravé sur des mineures, et une affaire de détention, consommation, production et trafic de stupéfiants. Nous avons été étonnés par la fermeté du Procureur qui va toujours dans le sens des victimes, et qui pour les attouchements sexuels par exemple requiert le maintien en détention du prévenu en raison de son casier judiciaire déjà chargé et du risque qu'il fasse pression sur les témoins. Pour la deuxième affaire, nous avons été stupéfaits de la mauvaise foi de l'avocat du dealer de résine de cannabis, qui prétend que son client est un artiste qui se sert de résine pour ses sculptures. Ce qui était très frappant dans cette affaire était de voir la différence entre un prévenu défendu par un avocat et un prévenu sans avocat. Toutefois, on n'entendait pas tout ce que disaient les prévenus, surtout quand ils étaient dans le box en plexiglas. L'avocat de la défense faisait des « effets de manche » très intéressants pour notre projet d'écriture en classe, comme l'anaphore, et utilisait l'expression qui nous a intrigués : « avec des *si* et des *-rais* ».

Cette sortie a été très intéressante, tant pour la découverte concrète du fonctionnement de la justice que pour notre projet d'orientation. Nous avons été très étonnés par la rigidité des règles de conduite à tenir au tribunal.

Muriel nous a fourni une synthèse des audiences de son groupe pour que l'on puisse faire un point en classe entière sur les arguments et contre-arguments, et a promis de se tenir au courant au TGI de Nanterre de la décision qui a été rendue après notre départ. Elle nous a fourni quelques pistes pour notre projet d'écriture : il ne faudra pas oublier de juger le mari de Folcoche, coupable quant à lui de non-assistance à personne en danger.